



Notice explicative du projet N°5.12

Réalisation des 2ers équipements connexes à la Voie Verte de l'Eure à l'Avre Syndicat Intercommunal de la Voie Verte de l'Eure à l'Avre (SIVVEA)

Fiche-dispositif N°5 : promotion des espaces ruraux et/ou du tourisme rural
dans un objectif de développement durable

Comité de Programmation du 30 mars 2015

I. DESCRIPTIF DU PROJET

1. Présentation du projet

➤ **Contexte :**

Le Conseil général de l'Eure, dans le cadre de son schéma départemental des Vélo-Routes et des Voies Vertes, a réalisé récemment une Voie Verte d'un linéaire de 28 km allant de la Commune de St Georges Motel à la Commune de Bueil en passant par les communes de Marcilly-sur-Eure, Croth, Ezy-sur-Eure, Ivry la Bataille et Garennes-sur-Eure. C'est un des itinéraires les plus longs du département de l'Eure à ce jour.

Suite à la réalisation de ces travaux, le Syndicat Intercommunal de la Voie Verte de l'Eure à l'Avre (SIVVEA) a réalisé un schéma directeur des équipements connexes (dossier de financement LEADER n° 5.10), qui lui a permis de définir un ensemble d'équipements cohérents (parkings d'accès, aires de pique-nique, aire de loisirs,...).

Aussi, à partir d'un usage ciblé prioritairement sur les habitants, les résidents secondaires, les excursionnistes à la journée (dans un rayon de 30 km) et les touristes en séjour, un niveau global d'équipements a pu être « calibré ». La stratégie mise en avant par le SIVVEA vise donc non seulement à satisfaire les habitants mais aussi les différentes formes de tourisme existantes à ce jour.

Concrètement, ce schéma prévoit la création de 5 aires de pique-niques en sus des 2 aires déjà identifiées et existantes. Il est prévu également la création d'un parking d'accès sur la Commune de Marcilly sur Eure (commune du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton) en complément des autres 5 autres parkings d'accès déjà identifiés et existants. Enfin, la création d'un lieu de loisirs pour les enfants (mini-parcours à bosse pour vélos) a été également retenue.

Ce sont des 2 derniers équipements qui font l'objet d'une demande de financement dans la mesure où ils peuvent être réalisés à l'échéance du 30 juin 2015 (date de fin de mise en œuvre du programme européen LEADER).

A plus long terme, 2 communes devraient s'engager individuellement dans des projets plus ambitieux et structurants. La commune de St Georges Motel en créant une « grande halle couverte » et celle de Marcilly sur Eure en créant un espace d'infos touristiques-restauration-location vélos. Ces projets pourront naturellement voir le jour lorsque les prolongations de l'itinéraire vers Dreux d'une part, et Verneuil sur Avre d'autre part seront en phase opérationnelle.

➤ **Objectifs du projet :**

- Mettre en œuvre un 1^{er} volet des équipements connexes du schéma directeur
- Réaliser des équipements connexes respectant davantage l'environnement

➤ **Public ciblé (statut, nombre) :**

- Les habitants de la vallée d'Eure et de ses environs (rayon de 30 km)
- Les touristes en Vallée d'Eure

➤ **Contenu :**

Le 1^{er} volet de création des équipements connexes de Voie Verte de l'Eure à l'Avre concernera 2 équipements connexes :

EQUIPEMENT N° 1 – CREATION D'UN PARKING D'ACCES VEGETALISEE A MARCILLY SUR EURE

La création d'un parking d'accès sur la Commune de Marcilly permettra de mailler au total l'itinéraire de la Voie Verte de l'Eure à l'Avre de 6 parkings d'accès sur l'ensemble du linéaire de 28 km – soit un parking d'accès tous les 4, 7 km.

Celui de Marcilly sur Eure est le seul à réaliser aujourd'hui dans la mesure où les 5 autres parkings d'accès identifiés sont déjà existants. La surface d'emprise au sol de 250 m² (15 places dont 1 réservée aux personnes à mobilité réduite).

Il sera réalisé selon des techniques végétales plus respectueuses de l'environnement en utilisant des dalles alvéolaires (système ECOVEGETAL GREEN), et permettant ainsi une infiltration naturelle des eaux de pluie.

Il est également prévu de paysager l'ensemble du parking par l'implantation d'arbres de haute tige (afin d'ombrager l'espace (1 arbre pour 2 places).

EQUIPEMENT N° 2 – CREATION D'UN PARCOURS A BOSSE POUR VELO A CROTH

La création d'un parcours à bosses pour vélo sur la commune de Croth permettra constituera de mailler le territoire de 4 aires de loisirs – au-delà des aires plus classiques de pique-nique et de détente. Les 3 aires de loisirs existantes se situent à Bueil (plan d'eau), à Ivry la Bataille (aire de jeux) et à Ezy sur Eure (jardin et musée du peigne).

Celle de Croth est la seule restant à créer. Elle consistera à créer un parcours de bosse pour vélo à partir d'un terrain vague actuellement à l'abandon.

Elle sera réalisée uniquement à partir de graves et de terres végétales, et la pose des accessoires de franchissement sera faite à partir de matériaux en bois ou de récupération.

Calendrier de réalisation (déclinaison des étapes) :

- Définition et validation d'un cahier des charges : Février/Mars 2015
- Consultation des entreprises : Mars/Avril 2015
- Réalisation des travaux : Avril/Mai 2015

2. Localisation de l'opération

➤ **Lieu de réalisation de l'opération :**

Les Communes de Marcilly-sur-Eure et de Croth

➤ **Zone géographique d'où proviennent les bénéficiaires :**

Les habitants de la vallée d'Eure et de ses environs (rayon de 30 km), les touristes en Vallée d'Eure

II. EVALUATION DU PROJET

➤ Indicateur(s) de réalisation (moyens mis en œuvre à travers l'action) :

1. Nombre d'équipements connexes réalisés : 2 (parking d'accès végétalisé + parcours à bosse pour vélo)
2. Nombre de places du parking d'accès végétalisé : 15 places
3. Nombre de mètres linéaires du parcours à bosses pour vélo : 400 mètres

➤ Indicateur(s) de résultats (effets espérés) :

1. Nombre d'usagers potentiel du parking d'accès végétalisé : 2 000 usagers par an
*10 véhicules représentant 20 usagers en moyenne sur 80 jours de forte fréquentation régulière+
2 véhicules représentant 4 usagers en moyenne sur 100 jours de légère fréquentation*
2. Nombre d'usagers potentiel du parcours à bosse pour vélo : 1 700 usagers par an
*15 usagers en moyenne sur 80 jours de forte fréquentation régulière+
5 usagers en moyenne sur 100 jours de légère fréquentation*

➤ Critères de notation

Partenariat/Concertation :

Le partenariat et la concertation ont été établis à un double niveau. En lien direct avec le Conseil général de l'Eure propriétaire et maître d'ouvrage de la piste de la Voie Verte d'une part, et en session de comité de pilotage de l'étude de schéma directeur (rassemblant l'ensemble des communes et des prestataires touristiques) d'autre part.

Caractère pilote/Innovation :

La création de Voie Verte est encore récente, notamment dans la région Haute-Normandie et dans le département de l'Eure. Sur le territoire du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton, c'est le 2^{ème} équipement, après celui de la Voie Verte Verneuil-sur-Avre/Les Barils (Center Parcs). De plus, la réalisation d'une étude préalable sur un schéma d'équipements connexes est beaucoup plus rare. Enfin, la création d'un parking d'accès végétalisé apparaît comme exemplaire dans la lutte contre le ruissellement, et apparaît encore aujourd'hui comme une réelle innovation.

Diagnostic ascendant :

- Qui a réalisé le diagnostic/constat ? *Le SIVVEA*
- Comment ? *Dans le cadre de l'élaboration d'un Schéma Directeur réalisé par un bureau d'études (dossier LEADER n°5.10)*
- A quelle échelle ? *A l'échelle de l'itinéraire de la voie verte d'une part (=analyse globale), et à l'échelle du site d'implantation (=analyse locale)*
- Un document a-t-il été réalisé ? *Ecriture d'un programme d'équipements connexes*

Social :

Une Voie Verte sans l'aménagement d'aires d'accueil et de loisirs est une Voie Verte dont l'usage risquerait d'être trop intimiste. Les usagers seraient alors uniquement des publics locaux et d'initiés (cyclotouristes, pratiquants assidus de rollers, sportifs réguliers,...). La création de ces 2^{es} équipements est donc de rendre plus accessible et populaire l'usage de la Voie Verte.

Ecologie/Environnement :

La végétalisation du parking d'accès est de favoriser l'infiltration naturelle des eaux de pluie, d'éviter le ruissellement de surface, de conserver les fonctions naturelles du sol, de contribuer au confort visuel et acoustique et ainsi de préserver l'aspect naturel du lieu d'implantation à proximité de la Voie Verte.

Elle sera réalisée uniquement à partir de graves et de terres végétales, et la pose des accessoires de franchissement sera faite à partir de matériaux en bois ou de récupération.

Economie :

Ces nouveaux parking d'accès et aires de loisirs permettront, avec l'ensemble des autres réalisations d'équipements connexes à venir, de favoriser l'attractivité et le développement de l'usage de la Voie Verte, et contribuer indirectement au renforcement de l'activité économique de certains secteurs d'activité (sites culturels touristiques de proximité, commerce alimentaire, petite restauration,...). Il est difficile d'en évaluer les retombées; néanmoins 30 à 40 d'acteurs économiques locaux peuvent être concernés.

III. PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT DU PROJET

Nature des dépenses H.T.	Montant HT en €
Chantier – parking d'accès végétalisé	12 000 ,00
Chantier – création d'un parcours à bosse pour vélo	5 400,00
Coût prévisionnel du projet	17 400,00

Financement d'origine publique	Montant en €
<i>Financeurs publics sollicités</i>	
Etat	
Conseil Régional	
Conseil Général (50%)	
Autres (commune, PNR, EPCI...)	
<i>Autofinancement : maître d'ouvrage public</i>	
Autofinancement	7 830.00
Emprunt	
Sous-total contrepartie nationale	7 830,00
Financements européens (FEADER) sollicités dans le cadre de LEADER	9 570.00
Sous-total financements publics	17 400,00

Financement d'origine privée	Montant en €
Autofinancement : maître d'ouvrage privé	
Autofinancement public non co-finançable	
Autres financeurs privés	
Sous-total financeurs privés	

Recettes prévisionnelles générées par le projet	Montant en €
Sous-total recettes prévisionnelles	

TOTAL = coût général du projet	17 400,00
---------------------------------------	------------------

Nota Bene : Le financement de la subvention LEADER correspond à 55 % des dépenses totales.